

**C O N S E I L   M U N I C I P A L**  
**PROCES-VERBAL**  
**SÉANCE DU 10 JUILLET 2020**

L'an deux mille vingt, le 10 juillet, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2020

Date d'affichage : 3 juillet 2020

**Etaient présents** : Fabrice JACOB, Christian PETITFRÈRE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Philippe JAFFRES, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Eliane PICART, Jean-Claude COQUEREAU, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle GUERIN BALEM, Régine SAINT-JAL, Emmanuel MORUCCI, conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Ingrid MORVAN à Joël TRANVOUEZ

Céline SENECHAL à Fabrice JACOB

Nicolas CANN à Jacques GOSSELIN

Morgane LOAEC à Anne DELAROCHE

Patrice SIDOINE à Christian PETITFRERE

Marie FOURN à Danièle LE CALVEZ

Jean-Yves CAM à Isabelle GUERIN BALEM

**Madame Catherine ANDRIEUX a été nommée secrétaire de séance.**

2020-07-83	Désignation des délégués des Conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs
2020-07-84	Rentrée scolaire 2020/2021 : modification de l'organisation du temps scolaire



La séance est ouverte à 18h00



**DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

**Vu** le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**Vu** l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant le nombre et les modalités de désignation des délégués des conseils municipaux et leurs suppléants au collège électoral devant procéder à l'élection de quatre sénateurs lors du scrutin du 27 septembre 2020,

Dans les communes de 9 000 à 30 000 habitants, tous les conseillers municipaux en exercice sont délégués de droit. Il n'y a pas lieu d'élire de délégués titulaires supplémentaires, mais des délégués suppléants, au nombre de 9, conformément aux dispositions du Code Electoral.

### **Mode d'élection :**

Les délégués suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage (remplacement du nom d'un ou de plusieurs candidats par celui ou ceux d'un ou de plusieurs candidats), ni vote préférentiel (modification de l'ordre de présentation des candidats sur une liste).

### **Composition du bureau électoral :**

Composé le jour du scrutin, il comprend :

- le maire ou son remplaçant, Président du bureau.
- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Messieurs Pierre BODART et Jean-Claude COQUEREAU
- les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Monsieur Simon DE MEYER et Madame Aurélie MESLET.

### **Election des suppléants**

Le vote se fait sans débat au scrutin secret, après communication du nom des candidats faite par le maire.

Les listes déposées et enregistrées :

- Liste Guipavas Avenir
- Liste Ici pour Guipavas
- Liste Guipavas Passionnément
- Liste Union pour Guipavas

Composition des listes :

GUIPAVAS AVENIR			
ORDRE DE PRESENTATION	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	MADAME	KEREZEON	YOLANDE
2	MONSIEUR	MENARD	LAURENT
3	MADAME	LE GUENNEC	CARINE
4	MONSIEUR	BOUCHEVARO	JEAN-YVON
5	MADAME	KERGASTEL	ISABELLE
6	MONSIEUR	VOURCH	YVES
7	MADAME	PETITFRERE	PIERRETTE
8	MONSIEUR	MARZIN	PHILIPPE

ICI POUR GUIPAVAS			
ORDRE DE PRESENTATION	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	MADAME	MORVAN	SOLENE

GUIPAVAS PASSIONNEMENT			
ORDRE DE PRESENTATION	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	MONSIEUR	FECHE	CHRISTIAN

UNION POUR GUIPAVAS			
ORDRE DE PRESENTATION	CIVILITE	NOM	PRENOM
1	MADAME	LEROY	MARIANNE

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) :	33
Nombre de suffrages blancs ou nuls:	2
Nombre de suffrages exprimés :	31

Répartitions :

INDIQUER LE NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE (dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus)	Suffrages obtenus	Nombre de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Guipavas Avenir	23	0	7
Ici pour Guipavas	4	0	1
Guipavas Passionnément	3	0	1
Union pour Guipavas	1	0	0

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs pour l'élection des 9 suppléants:

Ordre de présentation	Titre	NOM	Prénom
1	Madame	KEREZEON	Yolande
2	Monsieur	MENARD	Laurent
3	Madame	LE GUENNEC	Carine
4	Monsieur	BOUCHEVARO	Jean-Yvon
5	Madame	KERGASTEL	Isabelle
6	Monsieur	VOURCH	Yves
7	Madame	PETITFRERE	Pierrette
8	Madame	MORVAN	Solenne
9	Monsieur	FECHE	Christian

## **RENTREE SCOLAIRE 2020/2021 : MODIFICATION DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE**

Le service de restauration scolaire connaît une progression exponentielle de sa fréquentation depuis quelques années avec 85% des enfants scolarisés qui déjeunent à la cantine.

Afin de garantir un accueil de qualité, notamment au niveau des flux des différents services sur le temps de repas, il est souhaitable d'élargir la pause méridienne à 2 heures.

Cette proposition, qui a reçu un avis favorable de Madame la directrice académique des services de l'Education Nationale, a été présentée pour avis aux directions d'écoles ainsi qu'aux représentants des parents

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'approuver l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2020/2021 comme suit :

Ecole élémentaire Pergaud Ecole élémentaire Prévert Groupe scolaire Henensal	Ecole maternelle Pergaud Ecole maternelle Prévert Ecole de Kerafloc'h
Lundi - Mardi – Jeudi -Vendredi	Lundi - Mardi – Jeudi -Vendredi
8h30-11h45 puis 13h45-16h30	8h45-12h00 puis 14h00-16h45

### **Avis de la commission Affaires scolaires / Enfance/Jeunesse / Affaires sociales / Solidarité / Handicap :** **Favorable**

En réponse à une question de Madame Claire LE ROY, Madame Anne DELAROCHE prend la parole : « Le conseil de Kerafloc'h a donné un avis défavorable, l'école de Prévert et l'école de Pergaud des avis favorables, et l'école d'Hénensal un avis défavorable. Les écoles de Kerafloc'h et Hénensal auraient préféré garder les mêmes horaires. La modification est faite pour le bien être de l'enfant, afin qu'il ait le temps de manger, ce qui n'est pas forcément le cas actuellement. Dans toutes les écoles il y a eu des réorganisations sur le temps de midi depuis la rentrée. »

Madame Claire LE ROY prend la parole : « Je suis d'accord que pour les enfants, avoir deux heures pour manger, c'est sans doute moins de stress. C'est sans doute mieux pour les enfants relativement grands. J'ai plus de doutes pour les petits. Notamment par rapport à la sieste. Je pense que de rentrer à 14h, ou même 13h45, c'est tard pour les petits. »

Madame Anne DELAROCHE explique que souvent, les TPS ne reviennent pas l'après-midi. « Les petits qui passent à la cantine passent au premier service et sont mis au lit plus tôt. Vers 12h45, 13h. Il y a très peu de TPS qui reviennent l'après-midi, car ils mangent à la maison.»

### **Décision du Conseil municipal : Adopté à l'unanimité.**

*Prochain conseil municipal le mercredi 30 septembre 2020, à 18h30.*



Fin de séance : 18h25

